



Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Occ de l'Éducation Nationale

www.felco-creo.org/

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier,
Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

La Felco est affiliée à la FLAREP (www.flarep.com/) et à l'APLV : <http://www.aplv-languesmodernes.org/>

Yan LESPOUX
Maître de Conférences en occitan
Président de la FELCO

Montpellier, le 28 janvier 2019

à Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur
des académies concernées par l'occitan-langue d'oc

La FELCO, qui réunit les associations académiques d'enseignants d'occitan-langue d'oc, s'est adressée au Ministère à propos de la réforme des lycées actuellement à l'étude.

Vous trouverez ci-après le courrier dans lequel nous faisons part de nos questionnements, de notre très vive inquiétude et de nos suggestions pour éviter une forte régression de cet enseignement.

Vous y trouverez également un tableau comparatif des possibilités offertes aux langues régionales avant et après la réforme. La récente insertion des langues régionales à côté des langues étrangères dans une possibilité d'enseignement de spécialité ne lève en rien nos motifs d'inquiétude.

Suite à nos courriers, le Ministère nous reçoit le 7 février prochain dans le cadre d'une délégation de la FLAREP qui fédère les associations de parents et d'enseignants de l'ensemble des langues régionales de France.

Lors de cet entretien, nous souhaitons présenter un état des lieux le plus précis possible de ce qui est envisagé dans les académies concernées par l'occitan-langue d'oc en matière d'enseignement dans les lycées. L'inquiétude dont nous vous faisons part est en effet encore renforcée par les rumeurs qui nous parviennent de nos collègues de terrain : des enseignements sont menacés de toute part,

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons, Madame la rectrice, Monsieur le recteur, de bien vouloir nous indiquer

- quelles seront les possibilités et les moyens offerts dans votre académie pour l'enseignement de l'occitan-langue d'oc sous toutes ses modalités à la rentrée 2019,
- quelles évolutions sont prévues par rapport à la rentrée 2018,
- comment ces évolutions vont s'intégrer et contribuer aux conventions Etat Région prévues par la loi et le code de l'éducation

et, au-delà, quelle politique générale vous entendez mener dans le domaine de l'enseignement de l'occitan pour assumer les responsabilités du système éducatif dans ce domaine.

Dans l'attente de votre réponse qui nous permettra de préparer efficacement notre ren-contre au Ministère, nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, Monsieur le Recteur, à notre attachement au service public de l'Éducation nationale.

P/O Yan Lespoux, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, professeure des Universités, cosecrétaire

Comparaison de la place, des possibilités et de la valorisation de l'enseignement de l'occitan avant et après la réforme du lycée et du bac de 2018

NB : ce qui vaut pour l'occitan vaut également pour les autres langues régionales.

Avant la réforme

Avec la réforme

| Série | Occitan au titre de | Épreuves | Niveau | Coefficient et % note finale | Série | Occitan a |
|---|---|------------------------------|--------|---|--|--|
| L | LV2 | Écrit + Oral | B1 | 4 soit de l'ordre de 10,25 % note finale | Enseignement général | Enseignement |
| | LV2 approfondie (spécialité) | Écrit + Oral | B2 | 4 (+4) soit 20,50% note finale | | suppression |
| | LV3 de spécialité | Oral | A2 | 4 - soit 10,25 % note finale | | suppression |
| ES | LV2 | Écrit + Oral | B1 | 2 - soit 5,5% note finale | | Enseignement |
| S | LV2 | Écrit + Oral | B1 | 2 - soit 3,8 % note finale | | Enseignement |
| Toutes séries générales + STHR | Première option facultative bonifiante | Oral | A2 | 2 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus. Ils sont multipliés par deux | | Enseignement Contrôle conti Suppression |
| Toutes séries générales + STHR | Deuxième option facultative bonifiante | Oral | A2 | 1 - Seuls les points au-dessus de 10 sont retenus | | Suppression langues ancien très grande di |
| Technologies | LV2 | Oral en CCF + écrit terminal | B1 | 2 - Soit 5% de la note finale | Enseignement technologique | Enseignement |
| Possibilité d'être un « candidat libre » ** | Choix lors de l'inscription au baccalauréat | En fonction du choix fait | | En fonction du choix fait | Possibilité d'être un « candidat libre » | Impossible ! Impossible si |

*formule utilisée dans la réponse du MEN

** candidat scolarisé dans un établissement public ou sous contrat où il n'y a pas de cours de LR où qu'il ne peut pas suivre

Premiers constats :

- Il y a beaucoup moins de possibilités : suppression de la LV2 approfondie, de la LV3 de spécialité, de la possibilité de choisir une deuxième option facultative.
- La valorisation est bien moindre. L'option facultative est complètement dévalorisée (de l'ordre de 1% de la note finale !).
- Il n'y a plus d'option facultative « bonifiante » pour les LR alors qu'elle est maintenue pour les langues anciennes.
- Il n'y a plus de parcours d'excellence (LV2 approfondie pour atteindre le niveau B2).
- Il n'est plus possible de se présenter en candidat libre, ce qui exclut tous les candidats potentiels issus de lycées dans lesquels il n'y a pas d'enseignement de l'occitan.